

## AVIS D'ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ces élections auront lieu lors de l'Assemblée générale du 8 novembre 2023.

Nos statuts prévoient :

**4.2 Éligibilité et durée du mandat**

a) « Éligibilité »

Seuls les membres réguliers de l'Association sont éligibles à un poste au Conseil d'administration.

b) « Durée des mandats »

1) La durée d'un mandat à un poste au Conseil d'administration est de deux ans.

2) Les postes au Conseil d'administration sont renouvelables par élection pour plus d'un mandat à un même poste ou à un autre poste.

3) Afin de favoriser le principe de l'alternance, les mandats de la présidence, de la vice-présidence à la trésorerie et de deux administrateurs seront, en élection, aux années impaires; et, les mandats de la vice-présidence au secrétariat et des deux autres administrateurs seront aux années paires.

**4.3 Election**

a) Il y a élection lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunit au moins une fois l'an à la date et au lieu déterminés par le Conseil d'administration. S'il se produit une vacance au cours du mandat, celle-ci sera pourvue lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Les quatre (4) postes à pourvoir :

- Présidence;
- Vice-présidence à la trésorerie;
- Administrateur;
- Administrateur.

Les formulaires de mise en candidature (voir page suivante) dûment remplis, peuvent être envoyés au secrétariat de l'Association et doit être reçu au plus tard le **3 novembre 2023**.

- par courriel;
  - par la poste au 8550 boulevard Pie IX, bureau 100  
Montréal, (QC), H1Z 4G2
  - par télécopieur au (514) 666-6770
  -
- OU**

Remis le **8 novembre 2023**, avant 13h00, à la personne assumant le secrétariat.

Votre candidature pourra être appuyée lors de l'Assemblée générale par un membre présent.

Le Comité des élections verra au bon déroulement de l'élection et contrôlera le dépouillement du scrutin avec le souci de favoriser le débat électoral, faciliter l'exercice du droit de vote et assurer la tenue de l'élection d'une manière rapide et ordonnée.

Joanne Camirand  
Présidente du Comité des élections